

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME (486^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 19 MARS 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11899

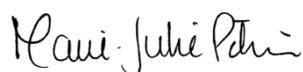
Nomination de M. Pascal Lévesque à titre de
protecteur universitaire de l'Université du
Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** la résolution CAD-11849 du Conseil d'administration relative à l'ouverture du poste et la formation du comité de sélection pour le choix d'un protecteur universitaire;
- ATTENDU** le rapport dudit comité de sélection;
- ATTENDU** l'adoption de la Politique concernant le Protecteur universitaire, laquelle précise, notamment, le mandat de ce dernier;
- ATTENDU** que le poste de protecteur universitaire est sous la responsabilité du Conseil d'administration;
- ATTENDU** que le protecteur universitaire est assujéti à certaines dispositions du Protocole élaborant les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, mais qu'il ne fait pas partie de l'Association des cadres;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de prévoir les autres conditions de travail du protecteur universitaire par le biais d'un contrat de travail;

Sur PROPOSITION de M. David Girard, APPUYÉE par Mme Christyne Fortin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** procéder à l'engagement de M. Pascal Lévesque, à titre de protecteur universitaire de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour un contrat d'une durée d'un (1) an débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020 selon les conditions du contrat de travail à intervenir entre ce dernier et l'UQAC;
- 2- **DE** mandater la rectrice pour fixer les conditions d'engagement et de travail de M. Lévesque.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 20 mars 2019